

## Le Cercle de l'Union syndicale ouvrière (1872).

Un temps d'arrêt se place ici dans la poursuite de nos aperçus corporatifs. Une œuvre générale qui restera va commencer son rôle. Il s'agit du Cercle de l'Union syndicale ouvrière.

5 En voyant une quinzaine de Chambres syndicales ouvrières parisiennes reprendre leurs travaux économiques, nous nous sommes demandé anxieusement si le passé ne guiderait pas encore la marche à suivre dans l'avenir. Nous avons craint le retour des grèves. Nous envisagions leurs déplorables et parfois tragiques conséquences. Nous apercevions aussi la réimmixtion louche des théoriciens ambitieux, qui ont déjà fait serpenter tant de dédales au prolétariat, pour le mener où l'on sait. Enfin, nous avons peur des influences personnelles et des jalousies qui s'en suivent. C'eût été le gâchis. [...] Il était donc nécessaire de rechercher promptement un moyen propre à contenir les groupes syndicaux  
10 dans une seule voie, choisie après discussion par les délégués de ces groupes. Il fallait poser des bases d'opérations pratiques, dont l'ensemble offrit un champ assez vaste pour renfermer l'évolution paisible des ouvriers vers le progrès et l'émancipation économique. Telle était la question urgente à résoudre.

Toute idée susceptible de prendre une forme s'appuie sur un programme. Ce programme est divisé en points capitaux. Cinq points capitaux jalonnaient notre idée, dont la charpente seule existait  
15 dans notre esprit. Le premier consistait à établir un groupement central des délégations syndicales. Se fondant sur le premier, le second embrassait l'instruction professionnelle, élaborée d'abord méthodiquement par les délégués centraux, et décentralisée ensuite par eux-mêmes, chacun dans son syndicat respectif. Partant de là, le troisième réglait l'apprentissage et établissait le placement gratuit des sociétaires. Le quatrième avait trait à l'aplanissement amiable des litiges entre le capital et le travail,  
20 par voie d'arbitrages directs et mixtes. La simplification des prud'hommes entraînait dans son cadre. Enfin, le cinquième, rassemblant les quatre autres, fixait le mouvement syndical et en déduisait les conséquences d'économie sociale, qui, selon nous, mènent démocratiquement le prolétariat à la coopération sous ses deux formes: la production et la consommation.

Le premier exposé de cette ébauche eut lieu le 1er mai 1872, devant le syndicat des graveurs  
25 en tous genres, composés de patrons et d'ouvriers, et dont faisait partie le citoyen Chabert. Le choix de la gravure, dont la base est le dessin, s'imposait en quelque sorte au départ. Là, le citoyen Ottin expliqua que le travail, dans la plupart des métiers, repose sur le dessin [...] D'accord avec le citoyen Chabert et nous, il demanda la formation d'une école spéciale de dessin [...], où chaque corporation adhérente enverrait, dans le jour, ses apprentis à des heures convenues. Le soir, d'autres cours devaient être aussi  
30 ouverts, où les ouvriers viendraient à leur tour y compléter leur éducation. Les frais nécessaires à la fondation et à l'entretien de cette école incombait aux syndicats adhérents qui, à cet effet, devaient déléguer un ou plusieurs de leurs membres pour subvenir à son administration matérielle. L'idée fut prise en considération par tous les membres de l'Assemblée des graveurs, qui nomma une commission spéciale pour s'entendre avec les initiateurs et les autres commissions que les différents syndicats  
35 voudraient désigner à cet effet.

Nous voici possesseur d'une adhésion syndicale. Elle va nous faciliter celle des autres. Le lendemain, le syndicat des ouvriers tapissiers adhérait à son tour et mettait son siège social à notre disposition pour réunir les divers délégués. Deux jours après, le syndicat des ouvriers marbriers nous faisait connaître son intention de s'associer à nos efforts. Et, le 14 mai, avait lieu une première réunion  
40 où assistaient les délégués graveurs tapissiers et marbriers. Dans cette entrevue, le citoyen Chabert fit adopter une motion tendant à l'extension du programme Ottin aux autres cours se rattachant à l'industrie, et il fut décidé que la création serait intitulée Ecole syndicale centrale d'enseignement professionnel. Huit jours plus tard, les syndicats des ouvriers bijoutiers et des ouvriers menuisiers en bâtiment venaient grossir la seconde réunion. Cinq délégations nouvelles, composées des syndicats des ouvriers selliers,  
45 gantiers, des employés de commerce, des garçons de magasin ou de bureau et de l'Association Jurassienne, prenaient part aux travaux de la troisième réunion.

A la fin de cette séance, l'Ecole syndicale centrale d'enseignement professionnel fit place au Cercle de l'Union syndicale ouvrière, dont le programme élargi comprenait:

- 1) L'Ecole de dessin élémentaire,
- 2) L'Ecole de dessin supérieur,
- 3) L'Enseignement professionnel,
- 4) Des cours scientifiques appliqués aux arts et à l'industrie.

Le Cercle nomma deux Secrétaires pour recevoir les documents et toutes les communications qui pouvaient lui être adressés. Ces fonctions furent confiées aux citoyens Meyer, du syndicat des graveurs, et Oudin, du syndicat des ouvriers marbriers. A dater de ce jour-là, nous avons dressé exactement les procès-verbaux de toutes les séances. Pour leur donner un caractère officiel, nous les avons tous faits contresigner par lesdits Secrétaires.

Le Cercle de l'Union syndicale ouvrière était donc fondé par l'acquiescement des groupes syndicaux que nous venons de nommer. La quatrième séance prenait une forme sérieusement constitutive. L'Assemblée nommait des délégués auprès des autres groupes non encore adhérents, et formulait d'une manière plus précise le but qu'elle poursuivait. En ce qui touche l'école de dessin élémentaire, le Cercle déclara que son but consistait à réunir un certain nombre d'apprentis appartenant à chaque syndicat adhérent, pour leur inculquer, par une méthode claire et précise, à même de développer les aptitudes de l'œil et de la main, les premiers principes du dessin, et de les vulgariser comme la lecture et l'écriture. Pour le dessin supérieur, il voulait que les professeurs syndicaux chargés du cours dans leur syndicat respectif, pussent trouver eux-mêmes chez les professeurs centraux, des maîtres capables et exercés dans l'art démonstratif. Quant à l'enseignement professionnel, le Cercle laissait l'autonomie aux cours des sièges syndicaux, mais il réunissait les membres chargés de l'enseignement, pour qu'ils l'éclairassent les uns les autres sur la méthode enseignante la plus propre à développer le progrès industriel. Il tâchait aussi par-là de rendre peu à peu déserts ceux que l'inexpérience de la parole empêchait de pratiquer la démonstration. Enfin, les cours et conférences sur les sciences appliquées à l'industrie avaient pour but de vulgariser la comptabilité commerciale et les notions de chimie et de mathématique appliquées à l'industrie mécanique. Ces principes posés, il devenait nécessaire d'organiser le Cercle et de le baser sur des statuts. Douze séances ont été consacrées à la discussion d'un projet statutaire. Vingt-trois délégations corporatives ont pris part à ces laborieux travaux. Tous les articles présentés par la commission d'élaboration ont été tournés et retournés en tous sens. Nous pouvons même dire que chaque mot a subi un minutieux examen. Et, le 28 août 1872, les délégués syndicaux votèrent l'unanimité, moins une voix, les douze articles suivants[...]

L'œuvre des premiers délégués se trouvait terminée. [...] Tout marchait pour le mieux. Le Cercle ne pouvait tarder à fonctionner. Désormais, les ouvriers, guidés par eux-mêmes, allaient sortir de la routine séculaire où ils croupissent et s'avancer sur un terrain nouveau, au bout duquel est l'indépendance. [...]

Plus d'un an s'est écoulé depuis que cette espérance nous vivifiait, et pourtant le Cercle de l'Union syndicale ouvrière est resté à l'état de lettre morte. Les statuts sont là, sans que leur application ait pu être faite. Quelles sont donc les causes de cette inanition ? Nous allons les dire, aussi tristes qu'elles puissent être.

Quand une idée nouvelle surgit, on voit aussitôt une foule d'intrigants se mettre à l'affût pour s'en emparer et l'exploiter à leur profit. Ils n'ont pas contribué à sa découverte, mais ils s'attachent à son existence, comme la chenille à sa feuille pour la dévorer. Parmi les travailleurs, il est une caste, heureusement peu nombreuse, dont les membres pourraient être appelés les pharisiens du socialisme<sup>1</sup>. [...] Sortis du prolétariat par les prolétaires, et faussant l'application d'un principe démocratique, ces

---

<sup>1</sup> L'expression fait allusion aux républicains radicaux, soutenus par des militants socialistes ou collectivistes. Ils soutiennent en particulier la candidature d'Emile Aollas aux élections partielles de 1876.

pharisiens se prétendent démocrates et coopérateurs. En réalité, la démocratie leur pèse, et la vraie coopération n'a rien de commun avec eux. Le Cercle allait contrarier leur action. Comment parer le coup ? Les plus avisés conseillèrent la fondation d'une société dite d'études pratiques pour le développement des sociétés coopératives. Ce titre était un trompe-l'œil. Le Cercle marchait à la coopération. La Société d'études aussi, puisqu'elle poursuivait le « développement coopératif ». Et les travailleurs ne distingueraient peut-être pas entre les deux, ou, tout au moins, seraient-ils hésitants dans leur choix. On voit la diversion [...] D'un côté, les praticiens, membres des Chambres syndicales ou des sociétés coopératives ouvrières, s'efforçaient les uns par les autres, d'enrichir le savoir-faire de tous. De l'autre côté, les théoriciens voulaient montrer aux travailleurs, par des mots, la pratique du travail [...] Nous acceptons les théoriciens parmi nous, mais nous prenons des garanties. Disons ce qui nous fait agir ainsi. Nous voulons organiser le travail par les travailleurs, et ne plus laisser prédominer dans nos études pratiques des personnalités ambitieuses qui ne sont attirées là que pour y soulever des questions politiques.

105 Le Cercle de l'Union syndicale ouvrière est interdit<sup>2</sup>. Veut-on savoir exactement à quoi nous tendions en l'instituant ? Nous ne sommes pas embarrassés pour le dire. Voici ce que nous voulions faire. Nous voulions prendre l'élite du prolétariat, en former un groupe exemplaire, et donner à ce groupe une marche à suivre pour éclairer la masse des ignorants. Nous voulions prendre corps à corps, les uns après les autres, tous les défauts, tous les vices de la classe ouvrière, et faire notre possible pour les changer en qualités. Nous voulions apprendre le respect de soi-même et d'autrui au petit nombre de travailleurs resté, par la misère, sans éducation : leur donner un meilleur maintien public, un langage plus affable. Nous voulions redresser le jugement de nos camarades incertains sur les points sociaux en litige et faire en sorte d'éviter à l'avenir les chocs violents et sanglants qui se renouvellent chez nous d'une manière périodique, à la honte des hommes et en dépit de la civilisation. Nous voulions pouvoir présenter cette question sociale, niée aveuglément, sous un jour clair, avec une théorie saine, et sous une forme pratique. Nous voulions créer des cours professionnels pour éclairer les ouvriers faibles sur toutes les difficultés de leur travail, et en faire des novateurs industriels. Nous voulions enfin étouffer l'ignorance par l'idée, ramener l'harmonie entre les facteurs du produit, maintenir ce qui se fait en France au faîte de l'édifice européen, et couronner notre œuvre en remplaçant le fusil par le livre. Tout cela formait l'ensemble de notre programme. Nous croyions, en l'élaborant, que loin d'être entravés, nous allions recevoir les encouragements de tous, sans distinction de nuances ni d'opinions. Et nous étions heureux en pensant aux bienfaits que le Cercle pouvait répandre parmi tous ceux qui en ont besoin. Loin de nous approuver, le fonctionnarisme a suspendu le Cercle de l'union syndicale ouvrière. Depuis dix-huit mois, le Cercle demeure interdit. Les classes dirigeantes sont par trop ombrageuses. En agissant ainsi, elles préparent l'avènement du quatrième Etat !

Jean Joseph Barberet, *Le mouvement ouvrier à Paris de 1870 à 1875*, vol. 1, Paris, Librairie de la bibliothèque ouvrière, 1874, p. 81-117.

---

<sup>2</sup> Barberet évoque une dénonciation du Cercle de l'Union syndicale ouvrière par la Société d'études pratiques pour le développement des sociétés coopératives.